

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 14-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement et de circulation

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise VM Constructions bois en date du 25/02/2026,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité du stationnement et de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter les travaux sur la toiture de l'habitation située 6, rue Saint Esprit.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits, rue Marie-Amélie Gamond

Du mardi 3 mars 2026 8h00 au vendredi 27 mars 2026 17h00

Un passage de 1 m de largeur doit être maintenu le long du collège.
L'entrée du Collège Henri Pourrat se fera par un autre accès.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu et Monsieur le maire sont chargés de l'exécution du présent

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 25 février 2026
Le Maire,
André BRIVADIS

